



Union SNUI SUD Trésor Solidaires Section de l'ARDECHE

Privas, le 07 décembre 2010

Monsieur le Directeur, Président du C.T.P.D.07

Les représentants titulaires et suppléants de l'Union SNUI SUD-Trésor Solidaires vous remercient pour les précisions apportées à notre courriel, lettre du 03 décembre dernier.

Nous connaissons désormais la date prévue de création juridique de la DDFIP de l'Ardèche soit ce 17 décembre prochain.

Pourquoi la mi-décembre et non pas le 1er mars, si ce n'est pour satisfaire une statistique nationale semblant vouloir faire croire que les fusions de directions s'accélèrent sans problème ? Un indicateur de plus, qui s'il donne des idées, cache bien l'essentiel.

Les masques tombent, il n'y aurait pas de préfiguration réelle en Ardèche qui permettrait à chaque agent de direction dans chaque filière de bien préparer les modalités locales de fusion.

Le maintien de la convocation pour le 13 décembre confirme la précipitation et le manque de sérénité constatés par les personnels des directions.

De plus, cela confirme que nous sommes face à une commande politique de fusion qui s'assoit sur le dialogue social et la démocratie. Se retrouver en fin d'année 2010 sans communication du rapport annuel 2009 est révélateur du climat réel et nous constatons qu'il ne semble guère possible de débattre valablement de ce rapport d'ici la fin de l'année conformément aux dispositions de l'article 15 du décret n°82-452 du 28 mai 1982.

A votre décharge, il est vrai que cette situation n'est pas nouvelle et que dans un passé récent, il nous a déjà fallu insister auprès de M JANIN pour qu'un rapport annuel soit tout d'abord communiqué puis débattu. Et, en 2010, année de sa promotion et donc de son départ, le DSF n'a pu (ou voulu) préparer au mieux la fusion de la trésorerie générale et de la direction des services fiscaux sinon le CTPD propre au rapport annuel 2009 ou au bilan de la campagne IR 2010 aurait été convoqué.

Nous nous posons beaucoup de questions sur l'accomplissement des missions dans ces futures nouvelles directions mais comment en débattre en l'absence de tout rapport sur les moyens et les charges ? Comment parler d'une fusion en l'absence de tout document provenant de la filière gestion publique ?

Comment pouvons-nous traiter les questions posées sans tous les documents préparatoires ?

Les DLU semblent se généraliser alors que le dernier groupe de travail national sur ce sujet remonte au 09 avril 2009 ! Il n'y a plus de dialogue social au niveau national et que des CTPD « alibi » au niveau local !

Il serait dangereux d'éliminer toute concertation globale, de chercher à transformer des syndicats en auxiliaires du maintien de l'ordre social.

Face à la galère sur le terrain où il faut assumer de plus en plus de missions avec de moins en moins de moyens et d'emplois, les managers répètent, à l'envi, chaque année le message officiel comme quoi ce ne serait qu'un mauvais cap à passer mais les agents depuis plus de dix ans n'ont que des mauvais caps à passer et ont plutôt l'impression d'être embarqués dans une galère sans avenir meilleur pour eux et qu'ils sont privés de tout projet positif.

C'est pourquoi, Monsieur le Directeur, nous réitérons notre demande de report du CTPD commun prévu le 13 décembre afin que soit menée une véritable concertation, afin que nous puissions préciser les opérations de fusion de certains services comme celui des affaires juridiques et du contrôle fiscal, celui des ressources humaines, de la logistique, du budget ou bien de la formation professionnelle.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Les représentants titulaires et suppléants de l'Union Snui-Sud-TrésorSolidairesArdèche au CTPD 07